

Affaires courantes

Je présente cette pétition et demande au gouvernement de reconsidérer toute réduction des ressources de la GRC.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, nous répondons aujourd'hui aux questions n^{os} 114 et 115.

[Texte]

Question n^o 114—**M. Rideout:**

Quand le ministère des Transports prévoit-il terminer son étude concernant le financement des travaux d'amélioration de la route transcanadienne?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Transports Canada ne mène pas une étude sur le financement des améliorations apportées à la route transcanadienne. Le Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière a commandé auprès de l'Association des transports du Canada (autrefois l'Association des routes et transports du Canada) une étude sur la politique routière nationale. Celle-ci a pour objectif:

—D'établir les besoins futurs et définir les normes du système canadien de routes principales

—D'établir les avantages et les coûts reliés à ces besoins

—D'établir d'autres solutions de financement pour répondre à ces coûts et en proposer l'adoption par leurs gouvernements.

L'Association des transports du Canada a produit des rapports du comité consultatif sur les trois premières étapes de l'étude et les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux ont été informés des résultats. La phase IV de l'étude a été prolongée et le ministre des Transports sera informé des résultats au début du printemps 1992.

Question n^o 115—**M. Vanclief:**

En ce qui concerne les combats auxquels des unités de l'armée canadienne ont pris part en Grèce et ailleurs en Europe durant la deuxième guerre mondiale, *a)* quelles unités étaient postées en Grèce pendant la guerre, *b)* parmi les unités canadiennes qui ont combattu en Grèce, lesquelles ont reçu l'appui d'unités de la Résistance grecque, *c)* les membres de la Résistance grecque qui ont aidé des unités de combat canadiennes reçoivent-ils une aide financière du

gouvernement, *d)* des membres des forces de la Résistance de pays de l'Axe reçoivent-ils une aide financière du gouvernement?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Les ministères de la Défense nationale et des Anciens combattants m'informent comme suit:

a) Aucune unité de l'armée canadienne n'était postée en Grèce durant la Deuxième Guerre mondiale.

b) Sans objet.

c) Depuis 1930, soit depuis l'adoption de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants*, les anciens combattants alliés sont admissibles à une allocation d'ancien combattant.

L'allocation pour anciens combattants est une sorte d'aide sociale offerte aux anciens combattants et aux personnes à leur charge qui en ont besoin. L'ancien combattant doit satisfaire aux exigences relatives au service, à l'âge, à la santé et au revenu. Le programme vise, en reconnaissance du service en temps de guerre, à fournir aux personnes admissibles un revenu mensuel régulier qui leur permette de subvenir à leurs besoins essentiels.

En 1985, la Cour fédérale du Canada a jugé en faveur de la reconnaissance des membres de la Résistance grecque à titre de *membres des forces alliées de Sa Majesté* ou des puissances associées à Sa Majesté. En se fondant sur cette décision de la Cour fédérale la Commission des allocations aux anciens combattants a officiellement reconnu les membres de la Résistance grecque comme anciens combattants alliés.

d) À l'heure actuelle, trois personnes ayant servi dans la Résistance italienne au cours de la Seconde Guerre mondiale reçoivent des prestations d'Anciens Combattants Canada.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question n^o 105.

Madame le Présidente, je demande qu'elle soit imprimée comme si elle avait été lue.